

## Résolution du Congrès du Mouvement Ecologique 21.3.2015

### Pour une culture vivante de la participation de tou(te)s les citoyen(ne)s aux processus politiques

---

Depuis sa création, le Mouvement Ecologique est fidèle à son engagement en faveur d'une meilleure participation citoyenne. Les motifs à la base de cet engagement sont multiples. Ainsi, la participation citoyenne s'avère indispensable afin:

- de permettre que les décisions politiques nécessaires en vue de la transformation de la société e.a. dans le sens d'un développement durable, puissent – moyennant un dialogue et un échange - être soutenues et acceptées par une large partie de la population;
- de pouvoir mettre suffisamment à profit les connaissances et les intérêts des citoyen(ne)s;
- de permettre un échange entre les différents groupes de la population et de
- renforcer et de stimuler un débat constructif entre politicien(ne)s et citoyen(ne)s.

Le Mouvement Ecologique constate qu'à la signature de l'accord de coalition, le gouvernement avait clairement signalé sa volonté de garantir un véritable saut qualitatif tant en termes de politique d'information gouvernementale qu'en termes de culture de la participation.

Pourtant, non moins de 15 mois plus tard, nous devons réaliser que ce processus de démocratisation annoncée n'est toujours qu'à ses tendres débuts. Certes, dans certains dossiers politiques, le nombre de réunions d'information à l'adresse des citoyen(ne)s s'accroît (notamment dans les domaines «environnement» et «aménagement du territoire») et l'échange entre les ministères et la société civile paraît amélioré (en partie). Dans ce contexte, le référendum qui aura lieu au milieu de l'année constitue assurément un instrument au service de la consultation publique et s'avérera de ce fait judicieux. Il n'en reste pas moins qu'il faudra renforcer considérablement la participation directe dans le cadre de la culture quotidienne et des processus sociaux courants.

Force est de constater que le gouvernement est très loin des objectifs qu'il s'est fixés lui-même en vue de garantir la mise en place d'une réelle culture de la participation ainsi qu'un changement de paradigme dans la « gouvernance » de l'Etat. Dans ce contexte il est essentiel, d'assurer notamment une « éducation à la citoyenneté », autant au niveau scolaire qu'au niveau de l'«éducation informelle »».

**Le Congrès du Mouvement Ecologique invite le gouvernement à garantir un changement de paradigme, tant en termes de culture de la participation, que en termes d'action démocratique, notamment par:**

- la présentation d'un «**paquet de mesures**», accompagné d'un échéancier concret, destiné à mettre en vigueur les concepts gouvernementaux à la base du **développement du processus de démocratisation** au Luxembourg;
- **la mise en place de réformes structurelles dans le sens d'une plus grande transparence et d'une démocratie renforcée,** notamment par la réforme du Conseil d'Etat (promise d'ailleurs depuis des années), par une revalorisation des commissions consultatives du gouvernement (dans le sens d'une publication et d'une prise en considération des avis de

ces dernières), par l'amélioration des conditions cadre légales sur le congé associatif, par un monitoring de la loi sur le «whistleblowing», par une meilleure formation continue des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires communaux dans le domaine de la participation citoyenne, etc. Le Mouvement Ecologique estime que ces réformes sont aussi importantes, si ce n'est plus importantes, que la limitation de la durée des mandats politiques. Des déficits démocratiques resp. des problèmes structurels éventuels ne sont pas forcément la conséquence de la durée des mandats politiques, mais dépendent beaucoup plus largement desdites réformes. Il serait fatal de croire, qu'avec la limitation des mandats une restructuration démocratique de notre état était possible.

- le **développement substantiel des moyens de participation directe à disposition des citoyen(ne)s**, par le recours aux instruments suivants (entre autres):
  - \* élargir les droits à la participation dans le cadre des législations en place, p.ex. dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire resp. des communes (étude préparatoire du PAG), ou encore dans le cadre de la « loi commodo-incommodo » (possibilités de recours, création renforcée de comités d'accompagnement);
  - \* renforcer la formation de modérateurs appelés à gérer les forums de discussion et les processus en matière de participation citoyenne;
  - \* garantir un échange permanent entre les acteurs impliqués lors du traitement de dossiers d'envergure (comme p.ex. le plan de développement rural);
  - \* établir un plan d'action relatif à la « Promotion de l'engagement citoyen et de l'éducation politique comme priorité afin de mettre en place un nouveau modèle social»;
  - \* Promotion systématique de la participation de toutes/tous les citoyen/nes (différents groupes de la population, différentes classes d'âge...), et ainsi aussi des résident(e)s non luxembourgeois.

L'ouverture du droit de vote actif à toute personne non-luxembourgeoise - dans le respect des conditions énoncées par le gouvernement- constitue une des mesures judicieuses dans ce contexte : c'est la raison pour laquelle le Mouvement Ecologique s'exprime en faveur de l'ouverture du droit de vote dans le cadre du référendum, dans le sens de la cohésion sociale et d'une conception politique plus démocratique. Ecarter dès le début la moitié des citoyen(ne)s des processus de décision politique ne se justifie pas, surtout si ces citoyen/nes ont déjà manifesté leur intérêt de participer aux élections (moyennant inscription sur les listes électorales à l'occasion des élections européennes ou communales).

Néanmoins, la culture de la participation dans le sens des résidents non-luxembourgeois ne doit pas s'arrêter à ce point; au contraire, des mesures complémentaires doivent être prises, telle l'organisation renforcée de cours de langues ou encore l'usage de plusieurs langues dans le cadre des processus de participation citoyenne.
- **Promotion de l'éducation citoyenne («politische Bildung»)** de façon générale ainsi d'une culture de participation directe pour les jeunes en particulier, ceci autant au niveau scolaire qu'au niveau extrascolaire en vue d'encourager leur engagement sociétal. Parallèlement les possibilités des jeunes de participer activement au développement de leur établissement scolaire resp. de leur commune doivent être élargis ; ceci afin de leur offrir d'une part des possibilités de participation et en vue d vivre moyennant cet engagement des expériences importantes. Dans ce contexte, le droit de s'inscrire aux listes électorales peut constituer pour des jeunes intéressés une possibilité à promouvoir. Le Mouvement Ecologique soutient donc le droit de vote pour des jeunes de 16 ans.

- **la présentation à court terme - par le ministre d'Etat Xavier Bettel - d'une version réformée du projet de loi relatif au droit à l'information**, qui répond aux plus hautes exigences en termes de démocratie (contrairement à la mouture connue à cette date dont le contenu est plutôt de nature à protéger l'Administration contre tout soi-disant *abus* en matière de demandes d'information);
- la réalisation - par le Ministre de l'Intérieur et le gouvernement dans un ensemble - de **simplifications** dans le cadre de la **«réforme administrative»**, qui sont **dans l'intérêt respectivement qui renforcent les droits des citoyen(ne)s** (à l'instar de la France et de son exemple de «Code des relations entre le public et les administrations»);
- l'organisation – sous la direction du Ministère d'Etat – d'un **« Zukunftsdesch »** permettant de discuter de thèmes cruciaux sur l'avenir du Luxembourg. A côté de l'implication des acteurs classiques et de la société civile, il s'agira également de cibler un public plus large en recourant aux formes de participation adaptées.